



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 29 AOUT 2022

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DU CONSEL MUNICIPAL à 18 H 00

Convoqué le : 23/08/2022

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18/07/2022

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 18/07/2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – POINT SUR LE PROJET « TRAVAUX DE REVITALISATION ET D'AMENAGEMENT AU CŒUR DU VILLAGE DE VILLEPERDRIX »

Le Maire indique que l'appel d'offres concernant ce projet s'est terminé le 20 Juillet dernier et que le bureau d'études a procédé à l'analyse des offres.

- Nous avons eu deux propositions pour le **lot 1 (réseaux)** : l'entreprise FERRAND – LOREILLE TP et le groupement solidaire des entreprises BRUN TP (mandataire) et MISSOLIN FRERES. Après analyse des offres le bureau d'études propose de retenir le groupement d'entreprises BRUN TP et MISSOLIN FRERES pour un montant de 248 517.60€ TTC (207 098 € HT).
- Deux propositions également pour le **lot 2 (voirie)** : le groupement solidaire des entreprises SOLS Vallée du Rhône (mandataire) et FERRAND – LOREILLE TP et le groupement solidaire des entreprises MISSOLIN FRERES et BRUN TP. Après analyse des offres, le bureau d'études propose de retenir le groupement solidaire des entreprises SOLS et FERRAND – LOREILLE TP pour un montant de 361 270.08 € TTC (301 058.40 € HT).

Le Maire attire ensuite l'attention des Conseillers sur le fait que la somme HT des deux lots plus les honoraires du BET s'élève à 541 186.56, montant nettement au-dessus des



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

500 000 € HT de l'objectif initial. Il sera donc nécessaire de trouver des économies au moment de la réalisation du projet sachant que le type de marché public passé avec les entreprises le permet.

En conséquence, le Maire demande aux Conseillers de délibérer favorablement pour :

- Retenir pour le lot 1 réseaux : le groupement solidaire des entreprises SAS BRUN TP et SAS MISSOLIN FRERES pour un montant de 248 517.60 € TTC
- Retenir pour le lot 2 voirie : le groupement solidaire des entreprises SAS SOLS VALLEE DU RHONE et FERRAND LOREILLE TP pour un montant de 361 270.08 € TTC
- L'autoriser à signer toutes les pièces liées à ces marchés

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2 – REORGANISATION SPATIALE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le Maire rappelle la teneur de son mail du 28/08 adressé à tous les Conseillers.

La mission de l'archiviste qui avait été mise à la disposition de la Commune depuis plusieurs années par la CcBDP, est terminée. Ce travail, qui concernait les archives contemporaines, a permis d'épurer les dossiers suivant une méthode officielle (sous l'égide des archives départementales) débouchant sur un archivage référencé et donc plus facilement consultable. Mais l'ensemble de ces dossiers occupe, aujourd'hui, une bonne partie des armoires et placard du secrétariat. C'est pourquoi, avec les Adjoints et notre nouvelle secrétaire, il nous a paru bon de stocker ces archives à l'étage dans l'ancien secrétariat pour permettre de trouver plus d'espace au rez-de-chaussée. D'un autre côté, Mme Monier débute et, par conséquent, a besoin de plus de calme et de sérénité pour pouvoir travailler efficacement, ce qui aujourd'hui, est difficile notamment le Jeudi matin. Nous avons donc réfléchi à diviser l'espace actuel en deux parties distinctes : un premier espace pour l'accueil du public avec le poste de travail de la secrétaire et à l'arrière un bureau pour les élus afin de pouvoir s'isoler de l'accueil du public, ce qui ne veut pas dire qu'on ne veut plus de contact avec le public, bien au contraire. L'idée est que si une personne vient pour une démarche administrative, on lui fait un petit coucou et Aurore la renseigne et si quelqu'un vient voir le Maire (ou les élus), on le reçoit dans le bureau pour que la secrétaire puisse continuer à travailler sans être dérangée. A noter que la création de ce bureau permet, d'une part, de répondre à l'obligation d'avoir un espace de confidentialité et, d'autre part, de ne pas ajouter des charges supplémentaires (éclairage, chauffage). Le Maire propose de faire les travaux avec l'aide de Gérard, ce qui devrait permettre de s'en sortir avec un budget de 1000 € HT. A la lecture du plan, Emile Mallet fait remarquer à juste titre que la porte du bureau doit être une porte de 90 de passage et s'ouvrir vers l'extérieur.

Le Conseil donne son accord.



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Ernst Lopes Cardozo** attire l'attention du Maire sur la maison Ricard à Léoux qui se délabre de plus en plus et dont l'état inquiète les propriétaires mitoyens. Le Maire précise qu'il s'agit d'un problème à voir d'abord entre propriétaires mais il propose de faire un courrier à Mr Ricard pour lui rappeler ses obligations d'entretien de sa propriété surtout au regard du risque incendie aggravé par l'embroussaillage périphérique au bâtiment.

La séance est levée à 19 h 15